



## **Le certificat d'origine électronique de la SADC sera lancé le 7 septembre 2022**

Dans le cadre des efforts en cours visant à accroître le flux continu du commerce intrarégional et soutenir l'industrialisation régionale et, en fin de compte, accélérer le développement économique de la région, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) lancera le certificat d'origine électronique (e-CoO) de la SADC à Blantyre (République du Malawi le 7 septembre 2022, sous le thème « Améliorer la facilitation du commerce grâce au certificat d'origine électronique de la SADC ».

Le lancement officiel sera précédé d'un atelier qui se tiendra le 6 septembre 2022 et qui réunira des participants des États membres de la SADC ; des États partenaires de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et des États membres du COMESA ; du Secrétariat de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) ; du Secrétariat de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) ; des fonctionnaires des douanes et du secteur privé afin de débattre de l'importance d'améliorer le commerce intrarégional de la SADC par la circulation fluide de marchandises de qualité à travers les frontières dans le but général de contribuer au développement économique de la région.

La mise en œuvre de l'e-CoO représente l'un des jalons du Programme de facilitation du commerce (PTF), qui est soutenu par l'Union européenne et la GIZ dans le cadre du programme de « Coopération pour le renforcement de l'intégration économique régionale de la SADC » (CESARE). En effet, celui-ci prévoit le renforcement des capacités et l'assistance technique en matière de coopération frontalière en veillant à la mise en œuvre des lignes directrices de la SADC sur la gestion coordonnée des frontières et des dispositions de l'Accord de facilitation du commerce de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en particulier sur l'amélioration de l'efficacité de leurs opérations.

L'e-CoO, qui remplace le certificat d'origine manuel de la SADC délivré par l'autorité émettrice dans le pays d'origine des marchandises, aidera le commerçant à effectuer la demande en ligne, en faire le suivi et obtenir la réponse sur la soumission numériquement, permettant ainsi un processus efficace. Contrairement au certificat d'origine manuel, l'e-CoO réduira considérablement la fraude aux poste-frontières en raison de ses caractéristiques de sécurité telles que la vérification de l'authenticité en ligne de l'e-CoO et la technique de filigrane optique.

Le cadre de l'e-CoO de la SADC a été approuvé par le Comité des ministres du Commerce en 2019. À ce jour, les administrations douanières et les autorités fiscales d'Eswatini, du Malawi et de Zambie ont mis au point leurs modules e-CoO et d'autres États membres travaillent à l'expérimentation du Cadre. Tous les États membres devraient mettre en œuvre le système e-CoO d'ici 2024.

## **À propos du certificat d'origine électronique de la SADC :**

Le certificat d'origine électronique de la SADC est un certificat électronique délivré par une autorité émettrice attestant que les marchandises déclarées par un exportateur sont conformes aux règles d'origine spécifiques selon les critères énoncés dans le Protocole de la SADC sur le commerce. Généralement, le certificat d'origine est un document requis par le pays importateur aux fins de l'octroi de la franchise de droits et taxes, des statistiques et de l'évaluation des risques.

Avec le certificat d'origine électronique de la SADC, la délivrance des certificats se fait par le biais d'un système, et le processus d'autorisation, qui comprend l'enregistrement des exportateurs, des timbres et des signatures, s'effectue sous format électronique. Le système électronique permettra aux fabricants, aux producteurs et aux exportateurs d'enregistrer électroniquement leurs produits en vue d'un traitement préférentiel et de demander des certificats d'origine chaque fois qu'il y a une expédition destinée à l'exportation. En outre, le système permet aux agents des douanes d'approuver le système par voie électronique.

## **Avantages du certificat d'origine électronique de la SADC :**

- Comme il n'utilise aucun papier, l'e-CoO est sans danger pour l'environnement.
- Il soutient la quête régionale visant à améliorer le commerce électronique et l'automatisation, offrant ainsi une solution à certaines des maladies transmissibles telles que la COVID-19.
- Il élimine la fraude liée aux certificats d'origine grâce à la transmission immédiate du certificat d'origine certifié aux destinataires tiers désignés dans un environnement électronique sécurisé.
- Il permet de gagner du temps, car il n'est plus nécessaire de se rendre dans les bureaux de douane pour effectuer la demande et l'enregistrement. Ces opérations sont effectuées en ligne.
- Il réduit les coûts de transaction.
- Il réduit les erreurs et les doublons.
- Il permet à l'administration douanière du pays importateur d'accéder directement au certificat d'origine délivré par l'autorité exportatrice.
- Il permet une production et un processus qui sont correctement documentés, permettant aux douanes de déterminer facilement l'origine des marchandises.
- Il permet une meilleure gestion des dossiers.
- Il réduit le temps de vérification des certificats transfrontaliers.
- Il améliore les données statistiques précises disponibles.

Vous pouvez en savoir plus sur le certificat d'origine [ici](#).

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

M. Alcides Monteiro, Fonctionnaire principal chargé de programme - Douanes au Secrétariat de la SADC, courriel [amonteiro@sadc.int](mailto:amonteiro@sadc.int), Téléphone +267 364 1636

.....

#### La SADC en bref

Organisation composée de 16 États membres, la SADC fut créée en 1980 en tant que Conférence de coordination de l'Afrique australe (SADCC), se transformant en août 1992 en une Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). La SADC se donne pour mission de promouvoir la croissance économique durable et équitable, le développement socioéconomique par le moyen de systèmes efficaces de production, du renforcement de la coopération et de l'intégration, de la bonne gouvernance, et de la paix et de la sécurité durables, de sorte que la région s'impose comme un acteur compétitif et efficace sur la scène des relations internationales et au sein de l'économie mondiale. Ses États membres sont l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, l'Union des Comores, la République démocratique du Congo (RDC), l'Eswatini, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, les Seychelles, la République-Unie de Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.

Publié par le Secrétariat de la SADC le 4 septembre 2022.  
Gaborone (Botswana)